

à
DGESCO
DRH du MEN

Courrier ORS des enseignants en établissements médico sociaux

Par un courrier daté du 23 septembre dernier, notre organisation a alerté vos services sur la situation des enseignants exerçant dans les unités d'enseignement des établissements et services des secteurs du médico-social et de la santé.

Les obligations de service des enseignants du premier degré ont été redéfinies par le décret du 30 juillet 2008. Des précisions ont été apportées pour les enseignants spécialisés exerçant en RASED et en CLIS (circulaires 2009-087 et 2009-088 du 17-7-2009). Celles des enseignants mis à la disposition des établissements et services médico-sociaux et sanitaires n'ont toujours pas fait l'objet des réactualisations. De fait, de nombreuses disparités existent d'un département à l'autre, voire d'un établissement à l'autre, et multipliant ainsi les situations de conflits et de recours.

Au cours de la séance plénière du CNCPPH du 7 septembre, votre cabinet a annoncé la parution prochaine d'une circulaire visant à harmoniser ces obligations. Lors de la dernière commission "scolarisation" du CNCPPH, nous avons appris que le projet de circulaire sur les ORS des enseignants en établissement spécialisé avait été présenté aux IEN ASH récemment.

S'agissant de dispositions touchant directement aux conditions de travail de nos collègues, nous souhaitons qu'une concertation avec les représentants des personnels s'engage sans délais, avant la parution de ce texte.

SE-UNSA / branche ASH
Nelly Paulet